

Communiqué de presse du 24 mai 2022
Assemblée générale des personnels de l'éducation de Vaulx-en-Velin.

Par la Circulaire du 30-6-2021, le ministère de l'éducation nationale a instauré dans la rémunération des enseignants en REP+ une part modulable fixée par école, qui détermine à l'avance le nombre de bonnes, de moyennes et de mauvaises écoles.

L'ensemble des personnels a découvert avec consternation le versement de cette prime « au mérite » au mois d'avril 2022.

L'assemblée générale des personnels enseignants de Vaulx-en-Velin réunie le 19 mai 2022 rejette en bloc cette mesure.

En effet, si les critères actuels sont obscurs, nous considérons que tout critère d'attribution aboutirait à un mépris de l'engagement d'une partie des équipes et induirait une mise en concurrence malsaine entre les écoles. Cette mise en concurrence ne contribue en rien à la réussite de nos élèves.

En sapant l'engagement des personnels, elle est même contre productive. Elle met à mal le service public d'éducation nationale, risque de démotiver des équipes engagées à faire réussir leurs élèves dans un difficile contexte de Covid et de manque de personnels.

Enfin, cette prime exclut une partie des personnels des établissements : AESH, qui accompagnent les élèves handicapés, enseignants contractuels ou encore psychologues scolaires contractuels.

C'est pourquoi l'assemblée générale demande une prime égale pour tous les personnels, enseignants titulaires et non titulaires, AESH.

Un rassemblement sera organisé le mardi 31 mai à 12h, place François Mauriac à Vaulx-en-Velin, devant les locaux des Inspections de l'éducation nationale de Vaulx-en-Velin.

Nous appelons tous les personnels REP+ à une action départementale le 9 juin.